



LA CFE-CGC VOUS INFORME

**LE COMPTE N'Y EST PAS POUR LES CADRES !
LA CFE-CGC N'A PAS SIGNÉ LES NAO 2025**

LES REVENDICATIONS DE LA CFE-CGC

- **Une augmentation générale indexée sur l'inflation ET individuelle** : pour l'ensemble des postiers, cadres inclus, afin de préserver le pouvoir d'achat et de rattraper les pertes accumulées ces dernières années.
- **Un renforcement du forfait mobilité durable**, avec un montant porté à 420 €, reflétant la moyenne constatée dans de nombreuses entreprises et renforçant notre engagement en faveur de la transition écologique.
- **Le maintien de la neutralisation du jour de carence**, pour éviter de pénaliser financièrement les postiers en arrêt maladie, fragilisant à la fois leur santé et leur sécurité économique.
- **Un ajustement par une indexation de la part variable** permettra de suivre les augmentations salariales. Aujourd'hui figée, cette part variable ne reflète pas l'évolution des rémunérations.
- **Favoriser l'utilisation des mobilités douces** par des infrastructures adaptées (stationnements sécurisés, bornes de recharge pour vélos électriques). La création d'ateliers de réparation de vélos dans les Villages La Poste, une initiative qui s'inscrit dans une logique de responsabilité sociétale.
- **Amélioration des accords de télétravail** : indemnités de télétravail revalorisées et augmentation des jours autorisés.
- **Maintien et la revalorisation des mesures existantes** telles que les titres restaurants, l'enveloppe Égalité Femme/Homme, la prime ultra-marine, la mesure parentalité, les aides pécuniaires, ou encore les dispositifs liés à l'ITVP et au TPAS.
- **La réévaluation du Complément à charge de Famille (CCF) et du supplément Familial (SFT)** qui n'ont pas évolués depuis 2019.



LES MESURES MISES EN PLACE DE FAÇON UNILATÉRALE

PAR LE GROUPE :

CLASSES	CIBLE	AUGMENTATION GÉNÉRALE	AUGMENTATION INDIVIDUELLE au 1er avril 2025	COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION au 1er juillet 2025
III	SALARIÉS	0.5%	0.8%	1.3%
	FONCTIONNAIRES	-	-	1.3%
GRUPE A & B	SALARIÉS & FONCTIONNAIRES	-	1.3%	-

- **Mesure de promotion et de gestion de carrière** des groupes A et B : Une enveloppe spécifique de 0,5 %
- **Mesure individuelle des directeurs de secteur de la BGN et directeurs d'établissement de la BSCC** des groupes A et B : Une enveloppe spécifique de 0,5 %
- **Prime Ultra Marine : 1,3 %** au 1er juillet 2025
- **Prime BINO : 1200 €** Postiers des Outre-Mer et de Mayotte au 1er janvier 2025 (Le montant annuel est de 1 200 € brut, pour un salarié à temps plein)
- **ENVELOPPE ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION 2025 : 750 000 €** SALARIÉS CLASSE III - LES SALARIÉS ET FONCTIONNAIRES DES GROUPES A ET B
- **Forfait mobilité durable (FMD) et de l'indemnité de transport véhicule personnel (ITVP) :** prolongés en 2025



POUR + D'INFOS, CONTACTEZ
VOS DELEGUES SYNDICAUX

100% VOUS, 100% CADRES
CFE-CGC